



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
MAIRIE de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON  
Tél : 02.43.06.94.10 - E-mail : [daon@chateaugontier.fr](mailto:daon@chateaugontier.fr)

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 053-215300898-20260615-55\_2026-AI

**ARRETE n° 55-2026**

**Stationnement réservé et autorisé en face de l'immeuble  
sis 40 rue Dominique Godivier 53200 Daon**

Le Maire de la Commune de DAON,

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

**VU** le Code des Communes, et notamment les articles L131.1, L131.2, L131.3 et L131.4,

**VU** le Code de la Route, et notamment les articles R225,

**VU** le décret n°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

**VU** l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

**VU** la demande de l'entreprise DEMECO, Agence Sans-Demeterre, représentée par Mme De Messey Linda pour l'entreprise SANS ET FILS, en date du 05 mars 2026, en vue du déménagement au 40 rue Dominique Godivier à DAON le mercredi 29 juillet 2026 ;

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement du déménagement de l'immeuble situé au 40 rue Dominique Godivier à Daon, il est nécessaire d'autoriser 3 emplacements de stationnement le mercredi 29 juillet 2026 ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le mercredi 29 juillet 2026, de 8 h 00 à 18 h 00, le stationnement d'un véhicule de type poids lourd de 50 m<sup>3</sup>, **nécessitant l'occupation de trois emplacements situés en face de l'immeuble**, sera autorisé et réservé dans le cadre du déménagement de l'immeuble situé au 40 rue Dominique Godivier, 53200 Daon.

**Article 2** : Les panneaux de stationnement seront mis en place par les agents communaux.

**Article 3 - Recours**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île-Gloriette CS 2411144041 Nantes Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 4**: Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- L'entreprise DEMECO, Agence Sans-Demeterre, représentée par Mme De Messey Linda,
- Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie à Château-Gontier,
- Aux agents techniques de la commune.

FAIT à Daon, le 15 juin 2026

Le Maire  
Paul MAUSSION

